

CONSULTANCE 1 : EXPERT NATIONAL EN LABORATOIRE POUR L'ELABORATION D'UN DOCUMENT NORMATIF ENCADRANT LES ACTES DE LABORATOIRE ET DE DEPISTAGE DES MALADIES PAR LES ACTEURS COMMUNAUTAIRES

I. Contexte et justification:

La République de Guinée a sollicité et obtenu du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme une nouvelle subvention au compte du Nouveau Modèle de Financement (NMF3) en faveur de la lutte contre le VIH pour la période 2021 - 2023.

Pour la mise en œuvre de cette subvention, l'Instance de Coordination Nationale (ICN) des subventions du FM a désigné le Ministère de la Santé (MS) à travers l'Unité d'Appui à la Gestion et la Coordination des Programmes (UAGCP) et Plan International Guinée comme les bénéficiaires principaux de cette subvention respectivement pour les volets VIH/Traitement et VIH/prévention.

Le volet Traitement et soins, toujours dénommé GIN-H-MOH, à la charge du MS sera mis en œuvre par le Programme National de Lutte contre le VIH/Sida et les Hépatites (PNLSH) en tant qu'Entité de Mise en Œuvre (EMO) et en étroite collaboration avec trois Sous Bénéficiaires à savoir : JHPIEGO, Croix Rouge Française (CRF), Fraternité Médicale Guinée (FMG) et des prestataires (Direction Nationale de Laboratoire, Pharmacie Centrale de Guinée, Catholic Relief Service, etc.).

Il a pour objectifs de : i) réduire les nouvelles infections de 50 % d'ici 2023 ; ii) réduire la mortalité et la morbidité des Personnes Vivant avec le VIH/sida d'au moins 62 % d'ici 2023.

Les services de Biologie médicale sont une composante essentielle d'un système complet de santé. Ils fournissent le soutien diagnostique nécessaire aux services de soins et de prévention ainsi qu'aux activités de promotion et de recherche. Ceci est vital pour guider le traitement approprié, l'utilisation rationnelle des médicaments, la surveillance et le contrôle des maladies prioritaires de santé publique.

Les insuffisances constatées dans la réponse à l'épidémie de la maladie à virus Ebola avec son important impact socioéconomique a mis en évidence les faiblesses et les vulnérabilités du système national de santé guinéen en général et celles des laboratoires de biologie médicale en particulier.

Pour corriger ces faiblesses liées à la biologie médicale, le Ministère de la Santé a érigé la Division laboratoire de la DNPL en une Direction Nationale des Laboratoires par le Décret D/2016/137/PRG/SG d'avril 2016. Sa mission est l'élaboration, la mise en œuvre de la politique du gouvernement dans le domaine de la biologie médicale et d'en assurer le suivi.

Dès la nomination des Directeurs en 2018, la Direction Nationale de la Biologie Médicale a décidé de faire de l'élaboration et la révision des documents normatifs et référentiels une priorité parmi les interventions prévues dans son plan opérationnel. Notamment, la révision de la politique nationale de biologie médicale, l'élaboration de : un plan directeur de biologie médicale, des normes infrastructures, des Directives de Bonnes Pratiques de Biologie Médicale (DBPBM), une politique de gestion de biosécurité et bio sûreté.

Malgré cet effort, l'arsenal légal et juridique concernant la Biologie Médicale est très limité et en majorité obsolète. Au fil des avancées des programmes vers l'accès universel au service de la biologie médicale, le personnel de santé, de plus en plus les acteurs communautaires sont impliqués dans l'offre de service de laboratoire. Actuellement les acteurs communautaires (RECO, animateurs communautaires, personnel de dépistage.) posent plusieurs actes liés au laboratoire et ils bénéficient des formations dans ce sens. Ce personnel qui pose des actes a besoin d'évoluer dans un cadre normatif. D'où la nécessité de doter le pays d'un document normatif encadrant les prestations de services biologie médicale niveau communautaire.

C'est dans ce contexte que la Direction Nationale des laboratoires à travers le Ministère de la Santé avec l'appui financier du Fond Mondial a planifié dans son PAO 2021 le recrutement d'un expert national en laboratoire pour élaborer un document normatif encadrant les actes de laboratoire et de dépistage des maladies par les acteurs communautaires.

II. Objectif de la consultation:

Elaborer une directive nationale encadrant les actes de laboratoire et le dépistage des maladies par les acteurs communautaire (renforcer la législation/réglementation du système national de Biologie Médicale)

III. Description de la mission:

Placé sous la responsabilité du consultant international, la mission de l'expert national en laboratoire se déroulera en 2 phases et les activités suivantes seront réalisées à chacune des phases :

Phase 1 : Réaliser l'état des lieux des actes biologie médicale au niveau communautaire en Guinée comme suit :

- Appuyer le consultant international à la rencontre de tous les programmes de santé qui ont volet de laboratoire pour collecter les données existantes relatives à l'exercice de la biologie médicale au niveau communautaire ;
- Appuyer à la revue des données/informations secondaires collectées ;
- Elaborer une grille de collecte de nouvelles données lié au laboratoire et au dépistage rapide réalisé au niveau communautaire ;
- Réaliser la mission de collecte de nouvelles données dans un district sanitaire proche de Conakry ;
- Faire la synthèse des données collectées
- Appuyer à l'analyse les données ainsi collectées.

Phase 2 : Rédiger le document normatif encadrant les actes de biologie médicale au niveau communautaire en suivant les étapes ci-après :

- Appuyer à la rédaction de la première monture du document
- Partager la version électronique du draft 0 les parties prenantes (DNL, PNLISH, PNLTB, PNLPL...) faire une analyse critique des commentaires pour validation.
- Appuyer à la finalisation du draft1 du document en incorporant les commentaires validés par les parties prenantes
- Appuyer à la rédaction du rapport final décrivant le processus de développement du document

IV. Résultats attendus:

- Au terme de la consultation :
- Le document normatif encadrant les actes de laboratoire et de dépistage des maladies par les acteurs communautaires est élaborée avec à l'annexe une grille d'évaluation de sa mise en œuvre

V. Livrables attendus:

- Rapport de la consultation disponible
- Le document normatif encadrant les actes de laboratoire et de dépistage des maladies par les acteurs communautaires est élaborée prenant en compte le contexte Guinéen

VI. Durée de la mission:

- Durée effective : 15 jours prestés au total

VII. Calendrier de mise en œuvre :

Description des activités de la phase 1	Durée
Consulter tous les programmes de santé qui ont volet communautaire pour collecter les données existantes relatives à l'exercice de la biologie médicale au niveau communautaire	3 jours
Appuyer à la revue des données/informations secondaires	2 jours
Elaborer une grille de collecte de nouvelles données	1 jour
Réaliser la mission de collecte de nouvelles données dans un district sanitaire proche de Conakry	2 jours
Faire la synthèse des données collectées et appuyer à l'analyse des données ainsi collectées	1 jour
Description des activités de la phase 2	
Rédiger de la première mouture du document	2 jours
Partager la version électronique du draft 0 les parties prenantes (DNL, PNLISH, PNLTB, PNLPL...) faire une analyse critique document et des commentaires pour validation.	1 jour
Finaliser le draft1 du document en incorporant les commentaires valides par les parties prenantes	1 jour
Appuyer à la rédaction du rapport final décrivant le processus de développement du document	1 jour

VIII. Profil du consultant national de Laboratoire :

- Titulaire d'au moins d'une maîtrise en Biologie Médicale ou en Santé Publique.
- Parfaite connaissance du système de santé guinéen et ses préoccupations ;
- Aptitude à travailler en étroite collaboration avec des instances gouvernementales avec tact et diplomatie ;
- Parfaite connaissance du territoire nationale et des découpages administratifs ;
- Disposer d'expériences probantes en matière de consultance dans le domaine de la biologie médicale ou santé publique ou dans un contexte d'administration publique ;
- Expérience dans la gestion des programmes de santé ou services de laboratoire ;
- Avoir Capacité de travail en équipe mais aussi de façon autonome avec un minimum de supervision ;

- Avoir la capacité de synthèse, d'analyse, de rédaction et transmission du savoir en français exemplaire ;
- Connaissances en informatique ;
- Parle couramment le français ;
- Vif d'esprit et proactif (ve).
- Disposer d'expérience de missions similaire dans un contexte d'administration publique.

IX. Condition de soumissions des candidatures

Les dossiers de candidatures doivent être composés :

1. D'une offre technique comportant :

- ✓ Une lettre de motivation ;
- ✓ Un curriculum vitae bien détaillé décrivant au mieux l'expertise du consultant par rapport aux exigences de la consultance et avec les références de trois personnes ;
- ✓ Copies des diplômes et certificats professionnels ;
- ✓ Copies des contrats similaires antérieurs et/ou attestations de service rendus, satisfecit et recommandations ;
- ✓ Une note technique (consistante) de compréhension de la mission et de la méthodologie proposée ;

2. Et d'une Une offre financière couvrant les honoraires journaliers et autre frais éventuels lié à la réalisation de la mission. A noter que la proposition financière doit être libellée hors TVA car le projet est exonéré de la TVA et que le Consultant sera assujetti à la fiscalité applicable en République de Guinée.

Les dossiers de candidature doivent être préparés et présentés suivant les instructions de l'avis de demande de manifestation d'intérêts, et devront clairement indiquer le titre de la consultance sur l'enveloppe extérieure.

Les dossiers en copie dures seront adressés à Monsieur le coordonnateur de l'unité d'appui à la coordination et à la gestion des programmes (UACGP), et déposés au siège de l'UACGP.

CONSULTANCE 2 : RECRUTEMENT D'UN EXPERT NATIONAL DE SANTE COMMUNAUTAIRE POUR L'ELABORATION D'UN DOCUMENT NORMATIF ENCADRANT LES ACTES DE LABORATOIRE ET DE DEPISTAGE DES MALADIES PAR LES ACTEURS COMMUNAUTAIRES

I. Contexte et justification:

La République de Guinée a sollicité et obtenu du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme une nouvelle subvention au compte du Nouveau Modèle de Financement (NMF3) en faveur de la lutte contre le VIH pour la période 2021 - 2023.

Pour la mise en œuvre de cette subvention, l'Instance de Coordination Nationale (ICN) des subventions du FM a désigné le Ministère de la Santé (MS) à travers l'Unité d'Appui à la Gestion et la Coordination des Programmes (UAGCP) et Plan International Guinée comme les bénéficiaires principaux de cette subvention respectivement pour les volets VIH/Traitement et VIH/prévention.

Le volet Traitement et soins, toujours dénommé GIN-H-MOH, à la charge du MS sera mis en œuvre par le Programme National de Lutte contre le VIH/Sida et les Hépatites (PNLSH) en tant qu'Entité de Mise en Œuvre (EMO) et en étroite collaboration avec trois Sous Bénéficiaires à savoir : JHPIEGO, Croix Rouge Française (CRF), Fraternité Médicale Guinée (FMG) et des prestataires (Direction Nationale de Laboratoire, Pharmacie Centrale de Guinée, Catholic Relief Service, etc.).

Il a pour objectifs de : i) réduire les nouvelles infections de 50 % d'ici 2023 ; ii) réduire la mortalité et la morbidité des Personnes Vivant avec le VIH/sida d'au moins 62 % d'ici 2023.

Les services de Biologie médicale sont une composante essentielle d'un système complet de santé. Ils fournissent le soutien diagnostique nécessaire aux services de soins et de prévention ainsi qu'aux activités de promotion et de recherche. Ceci est vital pour guider le traitement approprié, l'utilisation rationnelle des médicaments, la surveillance et le contrôle des maladies prioritaires de santé publique.

Les insuffisances constatées dans la réponse à l'épidémie de la maladie à virus Ebola avec son important impact socioéconomique a mis en évidence les faiblesses et les vulnérabilités du système national de santé guinéen en général et celles des laboratoires de biologie médicale en particulier.

Pour corriger ces faiblesses liées à la biologie médicale, le Ministère de la santé a érigé la Division laboratoire de la DNPL en une Direction Nationale des Laboratoires par le Décret D/2016/137/PRG/SG d'avril 2016. Sa mission est l'élaboration, la mise en œuvre de la politique du gouvernement dans le domaine de la biologie médicale et d'en assurer le suivi.

Dès la nomination des Directeurs en 2018, la Direction Nationale de la Biologie Médicale a décidé de faire de l'élaboration et la révision des documents normatifs et référentiels une priorité parmi les interventions prévues dans son plan opérationnel. Notamment, la révision de la politique nationale de biologie médicale, l'élaboration de : un plan directeur de biologie médicale, des normes infrastructures, des Directives de Bonnes Pratiques de Biologie Médicale (DBPBM), une politique de gestion de biosécurité et bio sûreté.

Malgré cet effort, l'arsenal légal et juridique concernant la Biologie Médicale est très limité et en majorité obsolète.

Au fil des avancées des programmes vers l'accès universel au service de la biologie médicale, le personnel de santé, de plus en plus les acteurs communautaires sont impliqués dans l'offre de service de laboratoire. Actuellement les acteurs communautaires (RECO, animateurs communautaires, personnel de dépistage.) posent plusieurs actes liés au laboratoire et ils bénéficient des formations dans ce sens. Ce personnel qui pose des actes a besoin d'évoluer dans un cadre normatif. D'où la nécessité de doter le pays d'un document normatif encadrant les prestations de services biologie médicale niveau communautaire.

C'est dans ce contexte que la Direction Nationale des laboratoires à travers le Ministère de la Santé avec l'appui financier du Fond Mondial a planifié dans son PAO 2021 le recrutement d'un expert national de santé communautaire pour appuyer à l'élaboration un document normatif encadrant les actes de laboratoire et de dépistage des maladies par les acteurs communautaires.

II. Objectif de la consultation:

Elaborer un document normatif encadrant les actes de laboratoire et le dépistage des maladies par les acteurs communautaire (renforcer la législation/réglementation du système national de Biologie Médicale)

III. Description de la mission:

Placé sous la responsabilité du consultant international, la mission de l'expert national de santé communautaire se déroulera en 2 phases et les activités suivantes seront réalisées à chacune des phases :

Phase 1 : Réaliser l'état des lieux des actes biologiques médicaux au niveau communautaire en Guinée comme suit :

- Appuyer le consultant international à la rencontre de tous les programmes de santé qui ont volet de santé communautaire pour collecter les données existantes relatives à l'exercice de la biologie médicale au niveau communautaire ;
- Appuyer la revue des données/informations secondaires ;
- Elaborer une grille de collecte de nouvelles données ;
- Réaliser la mission de collecte de nouvelles données dans un district sanitaire proche de Conakry ;
- Faire la synthèse des données collectées au niveau communautaire
- Appuyer à l'analyse des données ainsi collectées.

Phase 2 : Rédiger le document normatif encadrant les actes de biologie médicale au niveau communautaire en suivant ces étapes ci-après :

- Appuyer à la rédaction de la première mouture du document
- Appuyer au partage de la version électronique du draft 0 aux parties prenantes (DNL, PNLSH, PNLTB, PNLP...) faire une analyse critique des commentaires pour validation.
- Appuyer à la finalisation du draft1 document en incorporant les commentaires validés par les parties prenantes
- Appuyer à la rédaction du rapport final décrivant le processus de développement du document

IV. Résultats attendus:

- Au terme de la consultation :
- Le document normatif encadrant les actes de laboratoire et le dépistage des maladies par les acteurs communautaire est élaborée avec à l'annexe une grille d'évaluation de sa mise en œuvre

V. Livrables attendus:

- Rapport de la consultation disponible
- Le draft 1 de la directive nationale encadrant les actes de la Biologie Médicale au niveau communautaire est élaborée prenant en compte le contexte Guinéen

VI. Durée de la mission:

- Durée effective : 15 jours prestés au total

VII. Calendrier de mise en œuvre :

Description des activités de la phase 1	Durée
Appuyer le consultant international à la Consultation de tous les programmes de santé qui ont volet communautaire pour collecter les données existantes relatives à l'exercice de la biologie médicale au niveau communautaire	3 jours
Faire une revue des données/informations secondaires	2 jours
Elaborer une grille de collecte de nouvelles données	1 jour
Réaliser la mission de collecte de nouvelles données dans un district sanitaire proche de Conakry	2 jours
Faire la synthèse des données collectées et appuyer à l'analyse les données ainsi collectées	1 jour
Description des activités de la phase 2	
Rédiger de la première mouture du document	2 jours
Partager la version électronique du draft 0 les parties prenantes (DNL, PNLSH, PNLTB, PNLP...) faire une analyse critique document et des commentaires pour validation.	1 jour
Finaliser le draft1 du document en incorporant les commentaires valides par les parties prenantes	1 jour
Appuyer à la rédaction du rapport final décrivant le processus de développement du document	1 jour

VIII. Profil du consultant national Communautaire:

- Titulaire d'au moins d'une maîtrise en santé communautaire ou en santé publique.
- Parfaite connaissance du système de santé guinéen et ses préoccupations;
- Aptitude à travailler en étroite collaboration avec des instances gouvernementales avec tact et diplomatie ;
- Parfaite connaissance du territoire nationale et des découpages administratifs ;
- Disposer d'expériences probantes en matière de consultance dans le domaine de la santé communautaire ou santé publique ou dans un contexte d'administration publique ;
- Expérience dans la gestion des programmes de santé ou services de santé communautaire ;
- Avoir une Capacité de travail en équipe mais aussi de façon autonome avec un minimum de supervision ;
- Avoir une capacité de synthèse, d'analyse, de rédaction et transmission du savoir en français exemplaire ;
- Connaissances en informatique;
- Parle couramment le Français ;
- Vif d'esprit et proactif (ve).
- Disposer d'expérience de missions similaire dans un contexte d'administration publique.

IX. Condition de soumissions des candidatures

Les dossiers de candidatures doivent être composés :

1. D'une offre technique comportant :

- ✓ Une lettre de motivation ;
- ✓ Un curriculum vitae bien détaillé décrivant au mieux l'expertise du consultant par rapport aux exigences de la consultance et avec les références de trois personnes ;
- ✓ Copies des diplômes et certificats professionnels ;
- ✓ Copies des contrats similaires antérieurs et/ou attestations de service rendus, satisfecit et recommandations ;
- ✓ Une note technique (consistante) de compréhension de la mission et de la méthodologie proposée ;

2. Et d'une Une offre financière couvrant les honoraires journaliers et autre frais éventuels lié à la réalisation de la mission. A noter que la proposition financière doit être libellée hors TVA car le projet est exonéré de la TVA et que le Consultant sera assujetti à la fiscalité applicable en République de Guinée.

Les dossiers de candidature doivent être préparés et présentés suivant les instructions de l'avis de demande de manifestation d'intérêts, et devront clairement indiquer le titre de la consultance sur l'enveloppe extérieure.

Les dossiers en copie dures seront adressés à Monsieur le coordonnateur de l'unité d'appui à la coordination et à la gestion des programmes (UACGP), et déposés au siège de l'UACGP.

CONSULTANCE 3 : RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT NATIONAL POUR L'ELABORATION D'UN TABLEAU DE BORD DE DIRECTION POUR LE SUIVI DU RENFORCEMENT DU SYSTEME DE LABORATOIRE ET LA GOUVERNANCE DE LA DNL

I- INTRODUCTION

Dans la restructuration du système de Santé en Guinée, le Ministère de la Santé a, en 2016, par le décret (n° D/2016/137/PRG/SGG du 10 Avril 2016), crée la Direction Nationale des Laboratoires ayant pour mission l'élaboration de la Politique Nationale de Biologie Médicale, la mise en œuvre de la politique du gouvernement dans le domaine de la biologie médicale et d'en assurer le suivi.

Dirigée par un Directeur National et assisté d'un Adjoint

Elle comprend deux(2) divisions de trois (3) sections chacune. Chaque section a un (1) chef section et au moins deux (2) chargés d'études.

Elle dispose d'une politique nationale de biologie médicale révisée en 2016 et un plan directeur 2018 – 2022 pour sa mise en œuvre.

Cette direction étant nouvelle, pour atteindre ses objectifs, elle a besoin d'assistance tant en expertise qu'en documents normatifs dont le Tableau de bord pour le suivi du renforcement du système de laboratoire et la gouvernance de la Direction Nationale des Laboratoires.

II- CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La Direction Nationale des Laboratoires a été créé par le décret (N° D/2016/137/PRG/SGG du 10 Avril 2016), elle a pour mission l'élaboration de la Politique Nationale de Biologie Médicale, la mise en œuvre de la politique du gouvernement dans le domaine de la biologie médicale et d'en assurer le suivi.

Elle dispose d'une politique nationale de Biologie Médicale assortie d'un Plan Directeur 2018-2022.

Ce Plan Directeur est le résultat d'un processus inclusif, ascendant et consensuel de l'ensemble des parties prenantes de la Biologie Médicale publiques et privées, et couvre les cinq (5) objectifs stratégiques de la Politique Nationale de Biologie Médicale qui sont :

1. Développer la gouvernance d'un système national de Biologie Médicale adapté, coût-efficace et pérenne répondant aux besoins de fonctionnement des services de Biologie Médicale à tous les niveaux et dans tous les secteurs
2. Promouvoir la demande et l'utilisation des services de Biologie Médicale
3. Etendre la couverture et la disponibilité des services techniques de Biologie médicale selon les normes nationales et les critères de développement d'Une Seule Santé dans les secteurs concernés à tous les niveaux
4. Appliquer le système d'assurance qualité dans les services de Biologie médicale dans tous les domaines et à tous les niveaux des secteurs concernés
5. Assurer la sécurité et la sûreté dans les services et dans la pratique des actes de biologie médicale pour le personnel, les usagers et l'environnement.

La Direction Nationale des Laboratoires étant une nouvelle Direction, beaucoup de déficit documentaire et manque d'expertise influencent l'atteinte de ses objectifs.

C'est dans cette optique que la Direction Nationale des Laboratoires recherche un consultant national pour l'élaboration d'un Tableau de bord de Direction pour le suivi du renforcement du système de laboratoire et la gouvernance de la Direction Nationale des Laboratoires avec l'appui Technique et financier du Fond Mondial.

III- OBJECTIFS DE LA FORMATION

III.1 Objectif général

Doter la Direction Nationale des laboratoires d'un Tableau de bord pour le suivi du renforcement du système de laboratoire et la gouvernance de la Direction Nationale des Laboratoires.

III-2 Objectifs spécifiques

La mission du consultant vise les objectifs spécifiques suivants :

- Elaborer le Tableau de bord pour le suivi du renforcement du système de laboratoire et la gouvernance de la Direction Nationale des Laboratoires.
- Définir les modes de mise en œuvre des différentes étapes d'évaluation ;
- Organiser un atelier de validation du Tableau de bord
- Organiser une formation d'orientation du personnel de la Direction sur les Indicateurs clés du tableau de bord ;

IV- RESULTATS ATTENDUS

- Le Tableau de bord pour le suivi du renforcement du système de laboratoire et la gouvernance de la Direction Nationale des Laboratoires est élaboré ;
- Les modes de mise en œuvre des différentes étapes d'évaluation sont définis ;
- Le Tableau de bord est validé par les parties prenantes ;
- Le personnel de la Direction est formé sur les Indicateurs clés du tableau de bord et un transfert des compétences aux cadres est assuré.

V- LES LIVRABLES

La présente mission devra fournir les livrables suivants :

- 1- Le Tableau de bord contenant des indicateurs clés
- 2- Le plan de suivi évaluation de mise en œuvre du Tableau de bord
- 3- Le rapport de l'atelier de validation du tableau de bord ;
- 4- Le rapport de formation des formateurs à l'élaboration de tableau de bord

VI- LES BENEFICIAIRES

Les bénéficiaires de ce Tableau de bord sont entre autres les structures stratégiques du système de laboratoire de Guinée, le Ministère de la Santé et les partenaires techniques et financiers.

VII- ORGANISATION DE LA PRESTATION

La mission sera assurée par le consultant national avec appui technique d'un Assistant Technique International. La Direction Nationale des Laboratoires et le Fond mondial mobiliseront les ressources nécessaires afin d'assurer le bon déroulement de la prestation (Infrastructure, documentation, aménagement du calendrier, mobilisation des ressources humaines concernées...).

Le prestataire travaillera sous la supervision de l'équipe constituée du staff de la DNL en collaboration avec le staff technique du Fond mondial.

VIII- TACHES DU CONSULTANT

Le consultant aura pour tâches de :

- Rédiger un Tableau de bord pour le suivi du renforcement du système de laboratoire et la gouvernance de la Direction Nationale des Laboratoires
- Définir les éléments des indicateurs
- Elaborer un plan de suivi évaluation du dit tableau
- Organiser un atelier de validation du Tableau de bord
- Organiser un atelier de formation des formateurs à l'élaboration d'un Tableau de bord.

IX- DUREE DE LA MISSION :

La mission s'étalera sur une durée de vingt un (21) jours ouvrables suivant la date de démarrage de la consultance

X- PROFIL DU PRESTATAIRE

A. Qualification et Compétence :

- Titulaire d'un diplôme Universitaire (Bac + 5 minimum)
- Titulaire d'un diplôme ou certificat en gestion des programmes de santé
- Titulaire d'un diplôme ou certificat en biologie médicale est un atout.

XI- EXPERIENCES PROFESSIONNELLES GENERALE :

- Expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans le renforcement des systèmes de Santé en Guinée ;
- Bonne connaissance des indicateurs clés d'un tableau de bord de Direction
- La connaissance de politique et procédures de Fonds mondial en matière de gestion des programmes de Santé ;
- Bonne expérience dans la gouvernance des laboratoires de biologie médicale
- Bonnes capacités de rédaction et d'animation.

XII- DOSSIERS DE CANDIDATURE A FOURNIR

Les dossiers de candidatures doivent être composés :

1. **D'une offre technique comportant :**

- ✓ Une lettre de motivation ;
- ✓ Un curriculum vitae bien détaillé décrivant au mieux l'expertise du consultant par rapport aux exigences de la consultance et avec les références de trois personnes ;
- ✓ Copies des diplômes et certificats professionnels ;
- ✓ Copies des contrats similaires antérieurs et/ou attestations de service rendus, satisfecit et recommandations ;
- ✓ Une note technique (consistante) de compréhension de la mission et de la méthodologie proposée ;

2. **Et d'une Une offre financière** couvrant les honoraires journaliers et autre frais éventuels lié à la réalisation de la mission. A noter que la proposition financière doit être libellée hors TVA car le projet est exonéré de la TVA et que le Consultant sera assujéti à la fiscalité applicable en République de Guinée.

Les dossiers de candidature doivent être préparés et présentés suivant les instructions de l'avis de demande de manifestation d'intérêts, et devront clairement indiquer le titre de la consultance sur l'enveloppe extérieure.

Les dossiers en copie dures seront adressés à Monsieur le coordonnateur de l'unité d'appui à la coordination et à la gestion des programmes (UACGP), et déposés au siège de l'UACGP.

CONSULTANCE 4 : RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT NATIONAL POUR APPUI A L'ELABORATION ET VALIDATION D'UN PLAN D'ASSISTANCE TECHNIQUE GLOBAL POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA BIOLOGIE MEDICALE

I- Introduction

Le pays dispose d'une politique nationale de biologie médicale et un plan directeur pour sa mise en œuvre. Au niveau central, il existe une structure de coordination et de mise en œuvre de la politique nationale de biologie médicale (Direction nationale des laboratoires). Cette direction étant nouvelle, il est important de recruter un consultant international pour l'élaboration d'un plan d'assistance technique globale pour le développement de la Biologie médicale en Guinée.

II- Contexte et justification

La Direction Nationale des Laboratoires a été créée par le décret (n° D/2016/137/PRG/SGG du 10 Avril 2016). Elle a pour mission l'élaboration, la mise en œuvre de la politique du gouvernement dans le domaine de la biologie médicale et d'en assurer le suivi. Elle est dirigée par un Directeur National et assisté d'un Adjoint.

Elle comprend deux (2) divisions et trois(5) sections. Chaque section a au moins trois(3) chargés d'études.

De 2017 à 2018 la politique nationale de Biologie Médicale de 2009 a été revue et révisée. Elle a servi de base pour l'élaboration du Plan Directeur 2018-2022 de mise en œuvre de la Politique de Biologie Médicale

Ce Plan Directeur est le résultat d'un processus inclusif, ascendant et consensuel de l'ensemble des parties prenantes de la Biologie Médicale publiques et privées, et couvre les cinq (5) objectifs stratégiques de la Politique Nationale de Biologie Médicale qui sont :

1. Développer la gouvernance d'un système national de Biologie Médicale adapté, coût-efficace et pérenne répondant aux besoins de fonctionnement des services de Biologie Médicale à tous les niveaux et dans tous les secteurs
2. Promouvoir la demande et l'utilisation des services de Biologie Médicale
3. Etendre la couverture et la disponibilité des services techniques de Biologie médicale selon les normes nationales et les critères de développement d'Une Seule Santé dans les secteurs concernés à tous les niveaux
4. Appliquer le système d'assurance qualité dans les services de Biologie médicale dans tous les domaines et à tous les niveaux des secteurs concernés
5. Assurer la sécurité et la sûreté dans les services et dans la pratique des actes de biologie médicale pour le personnel, les usagers et l'environnement.

Pour cela, la DNL étant nouvelle se veut d'être accompagnée dans l'atteinte de ses objectifs stratégiques. C'est dans ce cadre que la Direction Nationale des Laboratoires cherche un consultant international et un consultant national pour élaborer un plan d'assistance technique globale pour l'application de la Politique Nationale de la Biologie Médicale en Guinée.

III- Objectifs de la formation

III-1 Objectif général

Doter la Direction Nationale des laboratoires d'un Plan d'Assistance Technique Globale pour le Développement de la Biologie médicale dans l'amélioration continue de la gouvernance dans le domaine.

III-2 Objectifs spécifiques

La mission du consultant vise les objectifs spécifiques suivants :

- Elaborer le Plan d'Assistance Technique Globale pour le Développement de la Biologie médicale.
- Organiser un atelier de validation du Plan d'Assistance Technique Globale pour le Développement de la Biologie médicale
- Organiser une formation d'orientation du personnel des structures stratégiques de la biologie médicale sur l'utilisation du plan d'assistance globale pour le développement de la biologie médicale en Guinée.

IV- RESULTATS ATTENDUS

- Le Plan d'Assistance Technique Globale pour le Développement de la Biologie médicale est élaboré ;
- L'atelier de validation du Plan d'Assistance Technique Globale pour le Développement de la Biologie médicale est réalisé ;
- Le personnel des structures stratégiques de la biologie médicale est formé sur l'utilisation du plan d'assistance globale et le transfert de compétences aux cadres est assuré.

V- LES LIVRABLES

La présente mission devra fournir les livrables suivants :

- 5- Le Plan d'Assistance Technique globale pour le développement de la Biologie Médicale

- 6- Le rapport de l'atelier de validation du Plan d'Assistance Technique globale pour le développement de la Biologie Médicale;
- 7- Le rapport de formation du personnel des structures stratégiques de la biologie médicale sur l'utilisation du plan d'assistance globale pour le développement de la biologie médicale en Guinée.

VI- LES BENEFICIAIRES

Les bénéficiaires de ce plan d'assistance globale pour le développement de la biologie médicale sont entre autres les structures stratégiques du système de laboratoire de Guinée, le Ministère de la Santé et les partenaires techniques et financiers.

V. ORGANISATION DE LA PRESTATION

La mission sera assurée par un consultant international avec assistance de deux (2) consultants nationaux.

La consultation estimée à trente (30) jours ouvrés.

La Direction Nationale des Laboratoires et le Fond mondial mobiliseront les ressources nécessaires afin d'assurer le bon déroulement de la prestation (Infrastructure, documentation, aménagement du calendrier, mobilisation des ressources humaines concernées...).

Les prestataires travailleront sous la supervision de l'équipe constituée du staff de la DNL en collaboration avec le staff technique du Fond mondial.

VI. TACHES DES CONSULTANTS

Les consultants auront pour tâches de :

- Rédiger le plan d'assistance globale pour le développement de la biologie médicale
- Définir les axes stratégiques du plan ;
- Elaborer un plan de mise en œuvre, suivi et évaluation du Plan ;
- Organiser un atelier de validation du Plan d'Assistance Technique
- Organiser un atelier de formation du personnel des structures stratégiques du système de laboratoire sur l'utilisation du Plan d'Assistance ;
- Rédiger les rapports des ateliers ;
- Rédiger le rapport final de la consultation.

VII. DUREE DE LA MISSION :

La mission s'étalera sur une durée de trente (30) jours ouvrables suivant la date de démarrage de la consultation.

VIII. PROFIL DU PRESTATAIRE

B. Qualification et Compétence :

- Titulaire d'un diplôme Universitaire (Bac + 5 minimum)
- Titulaire d'un diplôme ou certificat en gestion des programmes de santé
- Titulaire d'un diplôme ou certificat en biologie médicale est un atout.

IX. EXPERIENCES PROFESSIONNELLES GENERALE :

- Expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans le renforcement des systèmes de Santé en Guinée ;
- Bonne connaissance dans l'élaboration du plan d'assistance technique globale pour le développement
- La connaissance de politique et procédures de Fonds mondial en matière de gestion des programmes de Santé ;
- Bonne expérience dans la gouvernance des laboratoires de biologie médicale
- Bonnes capacités de rédaction et d'animation.

X. DOSSIERS DE CANDIDATURE A FOURNIR

Les dossiers de candidatures doivent être composés :

1. D'une offre technique comportant :

- ✓ Une lettre de motivation ;
- ✓ Un curriculum vitae bien détaillé décrivant au mieux l'expertise du consultant par rapport aux exigences de la consultation et avec les références de trois personnes ;
- ✓ Copies des diplômes et certificats professionnels ;

- ✓ Copies des contrats similaires antérieurs et/ou attestations de service rendus, satisfecit et recommandations ;
 - ✓ Une note technique (consistante) de compréhension de la mission et de la méthodologie proposée ;
2. **Et d'une Une offre financière** couvrant les honoraires journaliers et autre frais éventuels lié à la réalisation de la mission. A noter que la proposition financière doit être libellée hors TVA car le projet est exonéré de la TVA et que le Consultant sera assujetti à la fiscalité applicable en République de Guinée.

Les dossiers de candidature doivent être préparés et présentés suivant les instructions de l'avis de demande de manifestation d'intérêts, et devront clairement indiquer le titre de la consultance sur l'enveloppe extérieure.

Les dossiers en copie dures seront adressés à Monsieur le coordonnateur de l'unité d'appui à la coordination et à la gestion des programmes (UACGP), et déposés au siège de l'UACGP.

CONSULTANCE 5 : RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT NATIONAL POUR REVISER ET METTRE A JOUR DES DOCUMENTS NORMATIFS SPECIFIQUES A LA BIOLOGIE MEDICALE

I. Contexte et justification

La République de Guinée a sollicité et obtenu du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme une nouvelle subvention au compte du Nouveau Modèle de Financement (NMF3) en faveur de la lutte contre le VIH pour la période 2021 - 2023.

Pour la mise en œuvre de cette subvention, l'Instance de Coordination Nationale (ICN) des subventions du FM a désigné le Ministère de la Santé (MS) à travers l'Unité d'Appui à la Gestion et la Coordination des Programmes (UAGCP) et Plan International Guinée comme les bénéficiaires principaux de cette subvention respectivement pour les volets VIH/Traitement et VIH/prévention.

Le volet Traitement et soins, toujours dénommé GIN-H-MOH, à la charge du MS sera mis en œuvre par le Programme National de Lutte contre le VIH/Sida et les Hépatites (PNLSH) en tant qu'Entité de Mise en Œuvre (EMO) et en étroite collaboration avec trois Sous Bénéficiaires à savoir : JHPIEGO, Croix Rouge Française (CRF), Fraternité Médicale Guinée (FMG) et des prestataires (Direction Nationale des Laboratoires, Pharmacie Centrale de Guinée, Catholic Relief Service, etc.).

Il a pour objectifs de : i) réduire les nouvelles infections de 50 % d'ici 2023 ; ii) réduire la mortalité et la morbidité des Personnes Vivant avec le VIH/sida d'au moins 62 % d'ici 2023.

L'arsenal légal et juridique concernant la Biologie Médicale est très limité, mais des textes importants ont été pris, même si leur application n'a pas été effective.

La Loi L94/012/CTRN définit les analyses biomédicales, le fonctionnement des laboratoires d'analyses biomédicales ainsi que les conditions d'exercice de la profession (22 mars 1994).

Il existe un Code de déontologie médicale (Décret N°96/205/PRG/SGG du 5 Décembre 1996) il n'y a pas d'équivalent pour la Biologie Médicale.

Le décret N°/D/218/PRG/SGG du 29 Octobre 1998 porte création, attributions et organisation du Comité National d'Éthique pour la Recherche en Santé (CNERS). Ce décret n'a pas eu d'arrêté d'application prenant en compte la Biologie Médicale.

Le Décret D/2016/137/PRG/SG d'avril 2016 organisant le ministère de la Santé et érige la division laboratoire de la DNPL en Direction Nationale de Biologie Médicale.

Le dispositif normatif est également très maigre et rarement appliqué. Il y a néanmoins des directives nationales et des documents de référence. Ces documents sont pour la plupart méconnus donc peu ou pas appliqués. Ce sont :

- Politique Nationale de Biologie Médicale (2009) ;
- Guide thérapeutique révisé en 2013 sans contenu correspondant aux besoins d'examens biologiques tant pour la clinique que pour la surveillance et la prévention ;
- Fiches du SNIS ;
- Directives de la Surveillance intégrée de la maladie et la Riposte (SIMR) et du Règlement Sanitaire International (RSI) ;
- Politique Nationale de Santé et le Plan National de Développement Sanitaire (2015-2024) ;
- Plan de Renforcement de la Surveillance des Maladies à Potentiel Epidémiques en Guinée (2015-2017) ;
- Plan de Renforcement du réseau de laboratoires de santé dans la mise en œuvre de la SIMR et du RSI (2015) ;
- Plan qualité pour les laboratoires d'analyses de biologie médicale en Guinée (2016) ;
- Plan de gestion des ressources laboratoire héritées de l'épidémie à virus Ebola en Guinée (2016) ;
- Politique nationale d'acheminement des échantillons (2016).

Il n'existe à ce jour aucun texte d'application de lois définissant clairement les conditions d'autorisation et d'exploitation d'un laboratoire d'analyses de biologie médicale en Guinée. Ceci explique en partie les mauvaises pratiques telles que la méconnaissance de la démarche qualité.

Ainsi une mise à jour et la rédaction des nouveaux documents normatifs s'avèrent une priorité nationale en matière de biologie médicale.

II. Objectif de la mission

Réviser et mettre à jour des documents normatifs spécifiques à la Biologie médicale.

III. Description de la Mission

Compte tenu de l'évolution des pratiques en matière de biologie, il est important de maintenir les documents normatifs à jour pour un bon exercice du métier de biologiste et ceci dans un cadre juridique. Il est important d'actualiser ces documents compte tenu des avancées en biologie médicale, les maladies émergentes et la diversité des équipements de biologie médicale.

En prélude il faut recruter un consultant national pour identifier les documents manquants et analyser les documents normatifs à mettre à jour pendant 15 jours.

Description des activités prévues

- Mettre en place un comité technique pour réunir les documents existants ;
- Identifier les documents manquants ;
- Elaborer un plan de travail.

Organisation de la collaboration avec la DNL

Le consultant national travaillera en étroite collaboration avec l'équipe du MS/DNL notamment avec les Responsables concernés et toutes autres personnes jugée utiles pour la réussite de sa mission.

IV. Résultat attendu

Doter le Ministère de la Santé / DNL des drafts de documents normatifs spécifiques à la biologie médicale révisés et à jours.

V. Livrable attendu

- Les drafts des documents à soumettre au comité de validation.
- Le rapport final.

VI. Durée de la mission

- La mission s'étalera sur une durée de quinze (15) jours ouvrables suivant la date de démarrage de la consultance. Période de mise en œuvre : 2021

VII. Profil du consultant recherché

Qualifications et compétences :

Consultant ayant le profil ci-après sont requis :

- Diplôme Universitaire (Bac + 5 minimum) en politique de santé /droit, santé publique ou un diplôme similaire en rapport avec la Biologie Médicale;
- Maîtrise du Français et très bonnes capacités de rédaction et d'animation.

VIII. Conditions de soumissions des candidatures

Les dossiers de candidatures doivent être composés :

1. D'une offre technique comportant :

- ✓ Une lettre de motivation ;
- ✓ Un curriculum vitae bien détaillé décrivant au mieux l'expertise du consultant par rapport aux exigences de la consultance et avec les références de trois personnes ;
- ✓ Copies des diplômes et certificats professionnels ;
- ✓ Copies des contrats similaires antérieurs et/ou attestations de service rendus, satisfecit et recommandations ;
- ✓ Une note technique (consistante) de compréhension de la mission et de la méthodologie proposée ;

2. **Et d'une Une offre financière** couvrant les honoraires journaliers et autre frais éventuels lié à la réalisation de la mission. A noter que la proposition financière doit être libellée hors TVA car le projet est exonéré de la TVA et que le Consultant sera assujetti à la fiscalité applicable en République de Guinée.

Les dossiers de candidature doivent être préparés et présentés suivant les instructions de l'avis de demande de manifestation d'intérêts, et devront clairement indiquer le titre de la consultance sur l'enveloppe extérieure.

Les dossiers en copie dures seront adressés à Monsieur le coordonnateur de l'unité d'appui à la coordination et à la gestion des programmes (UACGP), et déposés au siège de l'UACGP.